



Convocation

Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 25 mars 2024, à 20 h dans la salle communale.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
3. Présenter le projet du SEC pour le déploiement des compteurs intelligents et voter le crédit de CHF 55'000.--. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

Une séance d'information est planifiée le lundi 25 mars à 19 h 15 dans la salle communale pour présenter le nouveau règlement communal relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

Les règlements mentionnés sous chiffre 2 et 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le projet d'ordonnance, ainsi que les projets des règlements sont consultables sur le site internet de la commune : <https://www.courchapoix.ch/cpx/>

Le conseil communal

Courchapoix, le 26 février 2024